INDUSTRIES ALIMENTAIRES

ARDIA

D'AQUITAINE

Association Régionale
pour le Développement
des Industries Alimentaires
d'Aquitaine

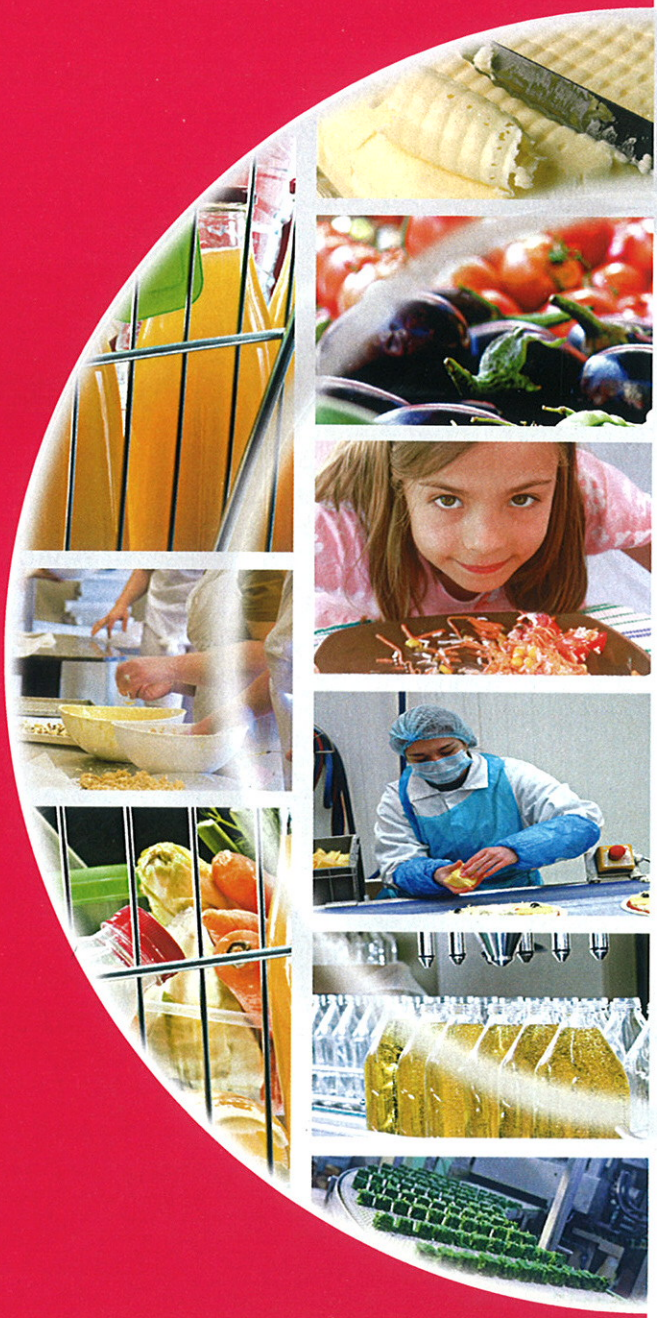

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010-2011

Déclinaison régionale de la Charte nationale de coopération du secteur agroalimentaire

Avec pour objectif de soutenir le développement économique, industriel et social du secteur agroalimentaire, la Charte de coopération du secteur agroalimentaire a été signée le 17 septembre 2009 entre :

- l'Etat : ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi,
- les fédérations agroalimentaires : ANIA, Coop de France, CGAD (alimentation de détail), FNICGV (commerce en gros des viandes), SNIV (industrie des viandes) et CNADEV (abattoirs et ateliers de découpes de volaille, lapins et chevreaux),
- les organisations syndicales de salariés : CFDT, CFTC, CFE-CGC et FO.

Le renforcement des compétences et l'amélioration des conditions de travail sont les deux grands axes de l'accord.

L'ARDIA participe à la déclinaison de cette charte en région Aquitaine sous l'égide de la DIRECCTE, Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

Les actions suivantes sont mises en œuvre et développées en Aquitaine :

- accompagnement des TPI/PMI sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences : analyse des emplois, identification des besoins en compétence et appropriation des outils de GRH (fiche de poste, document unique de prévention des risques...),
- actions certifiantes par la voie de la Valorisation des Acquis de l'Expérience,
- actions de formation à destination des salariés exposés à la perte de leur emploi,
- remise à niveau des personnes à bas niveau de qualification sur les savoirs de base,
- Certificat de Qualification Professionnelle pour renforcer le professionnalisme,
- accompagnement de l'encadrement intermédiaire dans les TPI/PMI,
- formations de tuteurs et de formateurs internes,
- prévention des risques professionnels.

Grâce aux financements de l'Etat et de la Région, certaines actions de formation ont été démultipliées et sont accessibles aux TPE.

Le 10 mai 2011, l'ARDIA a participé au colloque « Bilan & Perspectives : Quelles initiatives pour accompagner l'évolution des emplois du secteur » organisé à Paris. A cette occasion, les signataires de l'accord se sont félicités du pas important franchi grâce à cette charte en matière de construction sociale et de politique de l'emploi agroalimentaire, facteurs de compétitivité des entreprises.

Tous espèrent qu'elle sera reconduite en 2012, avec pour priorité l'amélioration des conditions de travail et le développement de l'apprentissage (axe 2 de la Charte).

La Maîtrise des Savoirs Fondamentaux, ou « comment être plus à l'aise avec les documents d'atelier » et devenir acteur de l'entreprise

Une action mise en œuvre dans le cadre de la Charte Agroalimentaire.

Le site de Saint-Antoine de Breuilh des Fromageries des Chaumes (24) a impliqué ses collaborateurs restés le plus longtemps éloignés de toute formation dans une action intitulée « Formation Action Communication », avec un objectif de mieux être pour l'individu, de reconnaissance et de réactivation de l'envie d'apprendre.

Après une sensibilisation de l'encadrement et sur la base du volontariat, 8 personnes ont été formées en 2009. L'évaluation de cette 1ère session ayant été excellente, la dynamique créée a permis de pérenniser cette action en formant 8 personnes en 2010 et autant en 2011.

Chaque session de formation est centrée sur une thématique de travail : le livret d'accueil des salariés, les fiches de poste, la sécurité...

Ces sessions ont permis aux salariés de devenir acteurs de l'entreprise, de prendre conscience des difficultés auxquelles l'encadrement peut être confronté et ont fait émerger de nouvelles demandes, comme celle de pouvoir disposer d'espaces d'expression au sein de l'entreprise.

AGEFAFORIA
OPCA DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

Les plus motivés se sont aussi engagés dans un module complémentaire offert en option, pour développer - selon les propres termes d'un participant - leurs « talents cachés ».

Une charte pour l'emploi saisonnier en Dordogne

L'ARDIA s'est associée à la Maison de l'Emploi du Périgord Noir pour réaliser une charte départementale de l'emploi saisonnier en Dordogne. Cette charte, qui existe depuis 2005 pour les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme, a été étendue en 2011 aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Elaborée avec l'appui des services de l'Etat par l'intermédiaire de la DIRECCTE et de Pôle Emploi, la charte a été conjointement établie par la Maison de l'Emploi en Périgord Noir, les partenaires sociaux (CFE-CGC et CFDT), les associations d'employeurs, l'ARDIA et des IAA locales.

La charte affiche les droits et devoirs du saisonnier et de son employeur. Ses principaux objectifs s'articulent autour de l'éthique sociale, de la complémentarité des saisons et de la construction d'un parcours professionnel pour les saisonniers. Parce qu'elle valorise l'engagement des employeurs et la contribution des saisonniers à l'économie locale, elle constitue également un outil de fidélisation.

Signature de la Charte pour l'emploi saisonnier le 7 avril 2011